Nations Unies DP/2023/L.2

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. limitée
21 avril 2023
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023
5-9 juin 2023, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

Point *Page*

1. Questions d'organisation 3

Débat consacré aux questions communes

2. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement 3
3. Audit interne et investigations 3
4. Déontologie 5
5. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels 6

Débat consacré au PNUD

6. Rapport annuel de l'Administrateur 6
7. Égalité des genres au PNUD 7
8. Évaluation 7
9. Programmes de pays du PNUD et questions connexes 8
10. Fonds d'équipement des Nations Unies 9
11. Volontaires des Nations Unies 9

Débat consacré au FNUAP

12. Rapport annuel de la Directrice exécutive 9
13. Évaluation 10
14. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes 11

23-06575 (F) 240423 030523

Merci de recycler

Débat consacré à l'UNOPS

15. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets 11

16. Questions diverses. 12

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS 13

Ordre du jour annoté et liste des documents

Point 1
Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session annuelle de 2023 et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Il souhaitera peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2023. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour qu'ils ou elles fassent des observations ; la version définitive du rapport tient compte des observations reçues dans les délais impartis.

Documentation :

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires (DP/2023/L.2)

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2023 (DP/2023/10)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2023 (DP/2023/11)

Débat consacré aux questions communes

Point 2
Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Conformément à la décision 2019/4 du Conseil d'administration, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) rendront compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale intitulée « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités », et de la résolution 76/4 de l'Assemblée intitulée « Examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment de ses modalités de financement », dans le cadre de la résolution 75/233 de l'Assemblée intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ».

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du point fait par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

Point 3
Audit interne et investigations

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations. La structure et le contenu de ces rapports sont harmonisés ; ils sont également mis en concordance avec ceux des rapports annuels du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En application de la décision 2016/13 du Conseil d'administration, le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD soumet le présent rapport, qui porte sur les

activités qu'il a menées en 2022. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ; un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées ; un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit interne et d'investigation réponde aux attentes.

La réponse de l'administration à ce rapport fait l'objet d'un document distinct et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation est joint en appendice au rapport (conformément aux dispositions du document DP/2008/16/Rev.1).

La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP présente le rapport sur les services d'audit interne et d'investigation et les services consultatifs, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 en réponse aux décisions 2015/2, 2015/13, 2022/15 et 2022/22 du Conseil d'administration, ainsi qu'aux décisions antérieures pertinentes.

Le rapport comprend des informations sur : a) le mandat du Bureau ; b) l'opinion des auditeurs internes sur la gouvernance, la gestion des risques et la procédure de contrôle interne qui sont en place au FNUAP ; c) la déclaration sur l'indépendance du Bureau et la conformité aux normes professionnelles ; d) les ressources du Bureau pour 2022 ; e) les résultats de l'exécution du plan d'audit axé sur le risque de 2022 ; f) les grandes questions et recommandations découlant des services d'audit et d'investigation et des services consultatifs ; g) la publication des rapports d'audit interne ; h) les enquêtes, y compris des informations sur la nature des cas signalés et examinés, et des mesures prises.

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité sur les services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, présenté par le Groupe de l'audit interne et des enquêtes. Ce rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration, présentée séparément (conformément à la décision 2006/13), et du rapport annuel de 2022 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS.

Les annexes de ce rapport et la réponse de l'administration aux rapports annuels du Bureau des services d'audit et d'investigation et du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2023/CRP.6), ainsi que le mandat du Comité consultatif de supervision du FNUAP, sont consultables sur le site Web de celui-ci.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

PNUD : rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2022 (DP/2023/12)

FNUAP : rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2022 (DP/FPA/2023/6)

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP (DP/FPA/2023/6/Add.1)

UNOPS : rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des enquêtes sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2022 (DP/OPS/2023/3)

Point 4
Déontologie

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

En application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration, le Bureau de la déontologie du PNUD soumet le présent rapport, qui porte sur les activités qu'il a menées en 2022. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » (ST/SGB/2007/11), le Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le rapport en février 2023. Il s'agit du quinzième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le rapport de 2022 du Bureau de la déontologie est soumis au Conseil d'administration en application du paragraphe 9 de la décision 2010/17 du Conseil d'administration : Rapport des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Conformément au document ST/SGB/2007/11/Amend.1 [Modification de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes sous administration distincte » (ST/SGB/2007/11)], le rapport a été révisé par le Groupe de la déontologie des Nations Unies en février 2022, puis remis à la Directrice exécutive du FNUAP.

On y récapitule les activités que le Bureau de la déontologie du FNUAP a menées en 2022 et y décrit les tendances observées dans les domaines d'activité relevant de son mandat. Il contient également des recommandations à l'intention de l'administration pour l'amélioration de la culture institutionnelle en matière d'intégrité et de conformité. La réponse de l'administration au rapport (DP/FPA/2023/CRP.3) est consultable sur le site Web du FNUAP.

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, le Directeur du Bureau de la déontologie de l'UNOPS présente au Conseil un rapport sur les activités menées par le Bureau (précédemment Bureau de la déontologie et de la conformité) en 2022. Ce rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » (ST/SGB/2007/11), telle que modifiée. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2022 (DP/2023/13)

FNUAP : rapport du Bureau de la déontologie pour 2022 (DP/FPA/2023/3)

Activités menées par le Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2022 (DP/OPS/2023/4)

Point 5
Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Au titre de ce point, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS présenteront, conformément à la décision 2022/2, des informations actualisées sur la manière dont ils s'emploient à améliorer leur culture institutionnelle en vue de lutter contre toutes les formes de harcèlement sexuel et sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, au niveau des politiques et des procédures, dans l'exécution de leurs opérations et par l'amélioration de la culture institutionnelle, à leur siège et aux niveaux régional et national.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision concernant le compte rendu conjoint sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

Point 6
Rapport annuel de l'Administrateur

L'Administrateur présente son rapport sur les résultats du PNUD en 2022 et les faits marquants de la première année du plan stratégique pour 2022-2025. Le rapport montre que le PNUD est à la fois préparé pour le moment présent et qu'il réussit à répondre à des demandes complexes dans le cadre de ses six solutions types. Le PNUD atteint des niveaux de performance records parce qu'on lui fait confiance en tant que partenaire juste et particulièrement compétent dans son domaine. L'organisation est à l'écoute des besoins locaux et qualifiée pour fonctionner à l'échelle voulue, toujours dans le respect de valeurs fondamentales telles que l'équité et l'absence d'exclusive. Les crises actuelles ont des répercussions négatives. Mais la promesse du développement subsiste et l'action multilatérale reste essentielle à sa concrétisation. En pratique et en principe, comme le confirment ses partenaires et les résultats de ses programmes, le PNUD respecte cet engagement.

Conformément aux résolutions 59/267 et 62/246 de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une vue d'ensemble des réponses de l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2021, ainsi que l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le CCI en 2021 et 2020.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées sur les montants annuels des produits et des charges relatifs aux activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD et financées à l'aide des ressources ordinaires (ressources de base) et des ressources autres que les ressources de base (autres ressources).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation :

Rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2022 et sur l'état d'avancement de la mise œuvre du plan stratégique pour 2022-2025 (DP/2023/14)

Rapport du PNUD sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2022 (DP/2023/14/Add.1)

Annexe statistique (DP/2023/14/Add.2)

Point 7
Égalité des genres au PNUD

Au titre de ce point, le PNUD présente les faits marquants de la première année de la mise en œuvre de sa stratégie pour la promotion de l'égalité des genres pour 2022-2025, année durant laquelle des progrès rapides ont été réalisés malgré un moment de crise et de contrecoup. Cette stratégie forge une organisation prête à obtenir des résultats en matière d'égalité des genres au niveau mondial. Les premières étapes ont déclenché de nouvelles méthodes de travail grâce à un leadership plus conscient et plus engagé et à des plans d'action concrets dans 85 bureaux de pays. L'organisation collabore de plus en plus avec divers partenaires, y compris des mouvements féministes et des mouvements de femmes dans 108 bureaux de pays.

Conformément au plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, la stratégie pour la promotion de l'égalité des genres a commencé à introduire des changements structurels dans le développement qui sont fondamentaux pour atteindre l'égalité des genres à l'échelle voulue. Le PNUD a placé l'égalité des genres au centre de 100 plans d'action pour le climat et de 15 cadres de financement nationaux intégrés. Il oriente les efforts accrus visant à combler les lacunes des systèmes de protection sociale et de soins universels, notamment par une utilisation révolutionnaire des technologies numériques. Plus de 88 000 fonctionnaires ont appris à élaborer des politiques publiques tenant compte des questions de genre au cours de l'année. Les programmes ont également continué à répondre à des besoins immédiats pressants, en permettant de fournir des services essentiels à près de 72 millions de femmes et en renforçant des solutions vitales à la violence fondée sur le genre dans 96 pays.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation :

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des genres pour 2022-2025 (DP/2023/15)

Point 8
Évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD présentera son rapport annuel sur l'évaluation pour 2022, et l'évaluation de l'appui du PNUD à la protection sociale et à l'accès à la justice.

Le rapport annuel sur les activités d'évaluation fait le point sur les évaluations menées en 2022 par le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le programme des Volontaires des Nations Unies. On y synthétise les principales conclusions sur les travaux du PNUD et les enseignements tirés des évaluations et de la série « Réflexions ». Le rapport contient des informations sur les efforts déployés par le PNUD pour renforcer les évaluations décentralisées et on y met en évidence une amélioration considérable des taux d'achèvement par rapport aux années précédentes, alors que la qualité est restée mitigée. On y rend compte des investissements réalisés par le Bureau indépendant d'évaluation dans des pratiques et des outils innovants, y compris l'intelligence artificielle, pour gérer les connaissances

et en tirer des enseignements. Le leadership du PNUD et ses contributions rapides aux synthèses d'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs de développement durable y sont mis en évidence. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

L'évaluation de l'appui du PNUD à la protection sociale porte sur la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité et la durabilité de cet appui au cours de la période 2016-2022. Elle donne des exemples de l'appui du PNUD à des domaines clés de la protection sociale tels que les transferts en espèces, les services de santé et de soins universels, l'assurance sociale et le soutien au marché du travail, y compris pour le secteur informel, ainsi que la protection sociale réactive aux chocs. L'évaluation insiste sur le fait que des liens exploitables entre la protection sociale et l'autonomisation économique, la santé et les objectifs environnementaux sont essentiels pour le renforcement de la contribution du PNUD. Le rapport contient sept recommandations formulées à cet effet. Il s'accompagne d'une réponse de l'administration.

L'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice porte sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et la durabilité de cet appui. Elle donne des exemples de la contribution du PNUD à l'amélioration de la capacité des personnes à demander et à obtenir justice, en mettant l'accent sur les personnes les plus exposées au risque d'être laissées pour compte. L'évaluation met en évidence les possibilités de renforcer l'approche du PNUD, notamment en ce qui concerne le développement des institutions judiciaires et les rapports avec les mécanismes alternatifs de règlement des litiges. Le rapport contient sept recommandations formulées à cet effet. Il s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point.

Documentation :

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2022 (DP/2023/16)

Évaluation de l'appui du PNUD à la protection sociale (DP/2023/17)

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à la protection sociale (DP/2023/18)

Évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice (DP/2023/19)

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice (DP/2023/20)

Point 9
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de la Namibie, du Rwanda et de la Sierra Leone ; b) examiner et approuver, en application de sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays du Chili.

Documentation :

Prolongation des programmes de pays (DP/2023/21)

Descriptif de programme de pays du Chili (DP/DCP/CHL/6)

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Au titre de ce point, le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) présente l'examen annuel des résultats qu'il a obtenus en 2022. Il rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des trois domaines d'action du cadre stratégique pour la période 2018-2021, à savoir : a) l'accélération de la transformation économique inclusive, diversifiée et verte ; b) l'accroissement des flux de financement public et privé ; c) le renforcement des systèmes de marché et l'amélioration des mécanismes de financement public et privé. On y analyse également l'efficacité institutionnelle du FENU et y récapitule les principaux résultats des évaluations.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2022 (DP/2023/22)

Point 11
Volontaires des Nations Unies

Conformément à la décision 2018/8 du Conseil d'administration, le programme des Volontaires des Nations Unies soumet le présent rapport portant sur ses performances en 2022, la première année de son nouveau cadre stratégique pour 2022-2025, et la contribution du programme aux efforts d'intervention d'urgence du système des Nations Unies dans le monde entier.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur (DP/2023/23)

Débat consacré au FNUAP

Point 12
Rapport annuel de la Directrice exécutive

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2022-2025. Le rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés dans le cadre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025, au cours de sa première année de mise en œuvre. Il doit être lu parallèlement au rapport statistique et financier de 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part I)/Add.1], dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires du FNUAP. Le rapport du FNUAP sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part II)] est également disponible.

En 2022, le FNUAP a créé une dynamique pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs de son plan stratégique et pour intensifier la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le rapport fait également le point sur les difficultés rencontrées et

les enseignements tirés. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

La Directrice exécutive du FNUAP transmettra aux membres du Conseil d'administration, pour examen, ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Examen de la gestion et de l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) » (JIU/REP/2023/1). L'examen du CCI fait partie d'une série d'examens similaires des organisations du système des Nations Unies et a été réalisé dans le cadre de son programme de travail pour 2022. L'examen et les observations de la Directrice exécutive sur cet examen peuvent être consultés par les membres du Conseil d'administration sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Documentation :

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025 : rapport de la Directrice exécutive [DP/FPA/2023/4 (Part I)]

Examen statistique et financier, 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part I, Add.1)]

Rapport sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part II)]

Rapport du Corps commun d'inspection : examen de la gestion et de l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (JIU/REP/2023/1)

Réponse du FNUAP au rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen de la gestion et de l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population » (DP/FPA/2023/CRP.4)

Point 13
Évaluation

Conformément à la politique d'évaluation révisée du FNUAP (DP/FPA/2019/1) et aux décisions du Conseil d'administration sur cette question, le rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation contient des informations sur les résultats de la fonction d'évaluation aux niveaux centralisé et décentralisé, sur la contribution du Fonds à la cohérence des fonctions d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies, et sur le développement des capacités nationales d'évaluation. Il présente également le programme de travail et le budget pour 2023 à l'intention du Bureau de l'évaluation.

En outre, le Conseil d'administration examinera l'évaluation de l'appui du FNUAP à la dynamique et aux données démographiques (DP/FPA/2023/CRP.1) et l'évaluation de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes (DP/FPA/2023/CRP.2), et en prendra note.

Les observations de l'administration du FNUAP concernant le rapport annuel sur la fonction d'évaluation (DP/FPA/2023/CRP.5) et les réponses de l'administration à l'évaluation relative à la dynamique et aux données démographiques (DP/FPA/2023/CRP.7) et à l'évaluation relative aux adolescents et aux jeunes (DP/FPA/2023/CRP.8) sont consultables sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel sur la fonction d'évaluation.

Documentation :

Rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation (DP/FPA/2023/5)

Point 14
Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité à prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays de la Namibie et à approuver, conformément à sa décision 2014/7, la prolongation du programme de pays de la Libye.

Documentation :

Document relatif à la prolongation du programme de pays (DP/FPA/2023/7)

Débat consacré à l'UNOPS

Point 15
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Au titre de ce point, le Directeur exécutif de l'UNOPS présentera au Conseil d'administration sa vision, ses priorités et les résultats qu'il compte réaliser. Le Conseil d'administration se penchera sur l'examen spécial à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022, et le plan stratégique reformulé de l'UNOPS pour 2022-2025. En outre, seront présentés le plan global d'application des recommandations issues des deux examens indépendants sur l'UNOPS, la répartition par l'UNOPS des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 entre les entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, et l'examen indépendant de la fonction de déontologie de l'UNOPS afin d'en garantir l'indépendance et l'impartialité.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur l'examen spécial à mi-parcours anticipé du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022, et le plan stratégique reformulé de l'UNOPS pour 2022-2025, dont les éléments sont contenus dans les rapports.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants sur l'UNOPS.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur la répartition par l'UNOPS des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 entre les entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies.

Dans sa décision annuelle 2022/16, le Conseil d'administration a demandé un examen indépendant du Bureau de déontologie afin de garantir l'indépendance et l'impartialité de son travail. Ce point permet de donner un aperçu du rapport du groupe d'experts, de ses conclusions et recommandations visant à renforcer l'indépendance du Bureau de la déontologie de l'UNOPS, et de la réponse du Bureau de la déontologie et de l'administration au rapport.

Documentation :

Examen à mi-parcours anticipé du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022 (DP/OPS/2023/5)

Plan stratégique reformulé de l'UNOPS pour 2022-2025 (DP/OPS/2023/6)

Point 16
Questions diverses

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Session annuelle de 2023 (5-9 juin 2023, New York)

Jour/Date	*Heure*	*Point*	*Sujet*
Lundi 5 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation
			• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session
			• Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2023
			Débat consacré aux questions communes
		3	Audit interne et investigations
			• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2022, et réponses de l'administration
		4	Déontologie
			• Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2022, et réponses de l'administration
	15 heures-18 heures	5	Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels
		2	Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement
Mardi 6 juin	10 heures-13 heures		**Débat consacré au PNUD**
		6	Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel
			• Rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2022 et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2022-2025
			• Rapport du PNUD sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2022
			Annexe statistique
	15 heures-18 heures	6	Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD (*suite*)
Mercredi 7 juin	10 heures-13 heures		**Débat consacré au PNUD (*suite*)**
		9	Programmes de pays du PNUD et questions connexes
			• Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays
			• Prolongation des programmes de pays
		10	Fonds d'équipement des Nations Unies
			• Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2022
		11	Volontaires des Nations Unies
			• Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur
	15 heures-18 heures	7	Égalité des genres au PNUD
			• Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des genres pour 2022-2025
		8	Évaluation
			• Rapport annuel sur l'évaluation pour 2022 et observations de l'administration

Jour/Date	*Heure*	*Point*	*Sujet*
			• Évaluation de l'appui du PNUD à la protection sociale et réponse de l'administration
			• Évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice et réponse de l'administration
Jeudi 8 juin	10 heures-13 heures		**Débat consacré au FNUAP**
		12	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel
			• État d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025
			• Rapport sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2022
			• Réponse du FNUAP à l'examen de la gestion et de l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population effectué par le Corps commun d'inspection
			• Rapport statistique et financier 2022
	15 heures-18 heures	13	Évaluation
			• Rapport annuel sur la fonction d'évaluation du FNUAP pour 2022 et observations de l'administration
			• Évaluation de l'appui apporté par le FNUAP à la dynamique et aux données démographiques, et réponse de l'administration
			• Évaluation de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes, et réponse de l'administration
		14	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes
			• Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays
			• Prolongation des programmes de pays
Vendredi 9 juin	10 heures-13 heures		**Débat consacré à l'UNOPS**
		15	Déclaration du Directeur exécutif
			• Présentation par le Directeur exécutif de sa vision, ses priorités et des résultats qu'il compte réaliser
			• Examen à mi-parcours anticipé du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022
			• Plan stratégique reformulé de l'UNOPS pour 2022-2025
			• Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants sur l'UNOPS
			• Répartition par l'UNOPS des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 entre les entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies
			• Examen indépendant de la fonction de déontologie de l'UNOPS afin d'en garantir l'indépendance et l'impartialité
	15 heures-18 heures	16	Questions diverses
			• Adoption des décisions

Jour/Date	*Heure*	*Point*	*Sujet*
		1	Questions d’organisation • Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2023 • Clôture de la session